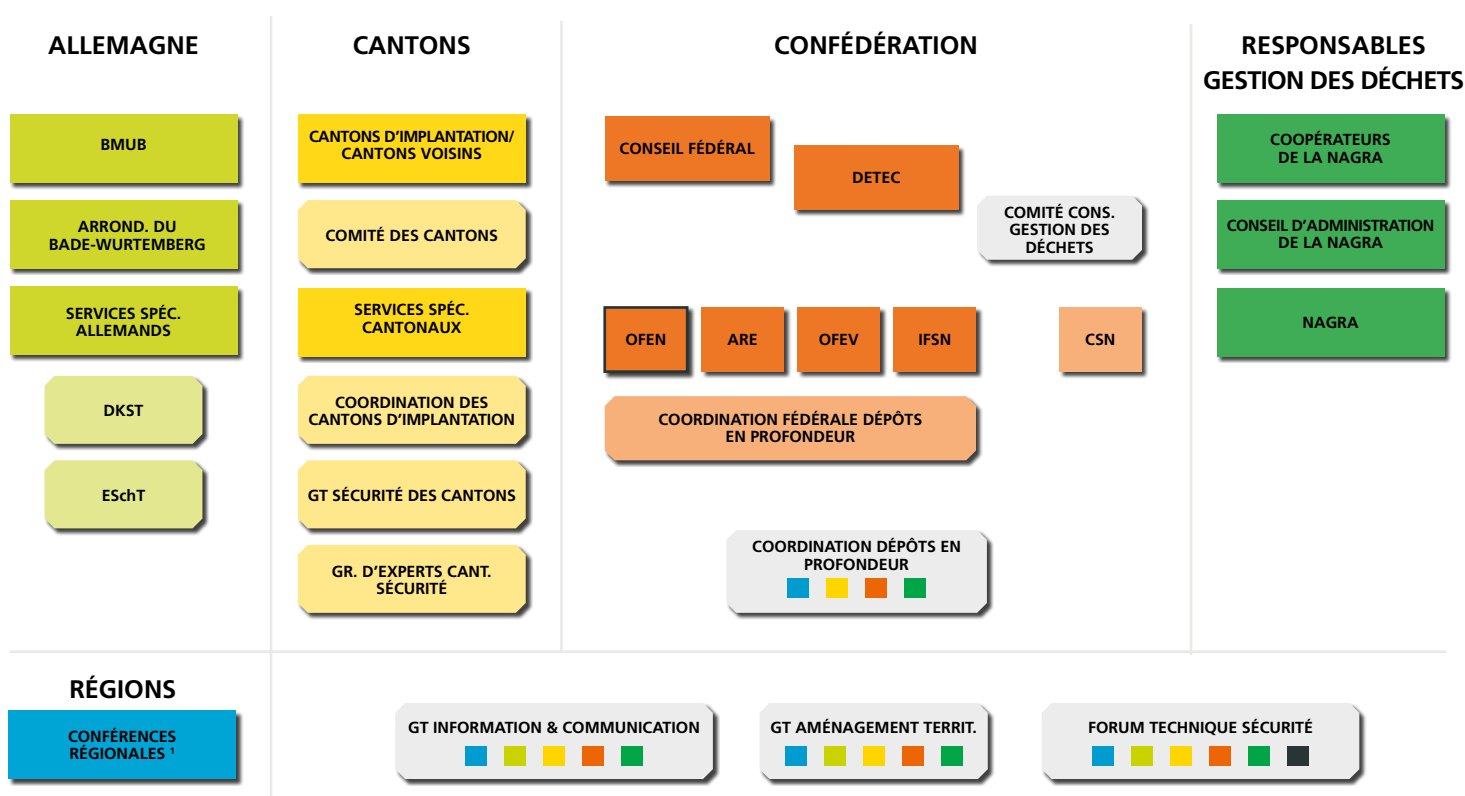


FICHE D'INFORMATION

ACTEURS PARTICIPANT À LA PROCÉDURE DE SÉLECTION



Acteurs participant à la procédure de sélection des sites.

Différents acteurs participent à la gestion des déchets radioactifs. Les tâches des autorités et des producteurs de déchets sont clairement délimitées. Les responsables de la gestion des déchets sont tenus d'évacuer à ses frais et de manière sûre les déchets radioactifs produits par elle. A cet effet, ils ont créé la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra). La Confédération fixe le cadre juridique. Elle est l'autorité

de surveillance et l'autorité de délivrance des autorisations. Dans la procédure du plan sectoriel, l'OFEN est l'autorité chargée de diriger la procédure. Il est soutenu par diverses autorités et acteurs. L'explication des différentes abréviations indiquées ci-dessus et autres abréviations utilisées dans la procédure du plan sectoriel se trouve dans le document «Glossaire Déchets radioactifs». Les divers organes sont expliqués dans la fiche d'information «Tâches et membres de la procédure du plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes» (en allemand uniquement).

¹ Les Conférences régionales ont été créées au début de l'étape 2 dans les régions Jura-est, Nord des Lägern, Pied sud du Jura, Südranden (site Internet supprimé après publication de l'avis de l'IFSN), Wellenberg et Zurich nord-est.

IMPRESSUM — Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC — **Office fédéral de l'énergie OFEN**, Section Gestion des déchets radioactifs, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen — Adresse postale: 3003 Berne — Tel. +41 (58) 462 56 11 — Fax +41 (58) 463 25 00 — sachplan@bfe.admin.ch — www.dechetsradioactifs.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

ILLUSTRATION — © OFEN